



(VAUCLUSE)

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

-----  
**SEANCE DU**  
**mardi 19 mars 2013**  
**19 heures 00**

-----

RS/MG

N° 001492

Direction des Affaires  
Culturelles -  
Convention  
d'objectifs entre la  
ville d'Apt et  
l'association Kiosque  
pour la réalisation du  
Festival LUBERON  
JAZZ 2013

Affiché le :

**Le mardi 19 mars 2013 à 19 heures 00** le Conseil Municipal s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence d'**Olivier CUREL**, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. Olivier CUREL (Maire d'Apt), Mme Marie RAMBAUD (Maire Adjoint), M. Pierre BOYER (2ème Adjoint), Mme Marie-Christine KADLER (3ème Adjoint), M. Jean-Marc DESSAUD (4ème Adjoint), Mme Véronique GACH (5ème Adjoint), M. Jean-François DORE (6ème Adjoint), Mme Hélène MARTINEZ (7ème Adjoint), M. Christophe CARMINATI (8ème Adjoint), M. Bruno BOUSCARLE (9ème Adjoint), Mme Jacqueline BAROT (Conseillère Municipale), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale), M. José VINCENTELLI (Conseiller Municipal), Mme Solange BECERRA (Conseillère Municipale), M. Pierre ELY (Conseiller Municipal), Mme Caroline ALLENE (Conseillère Municipale), Mme Leïla BECHICHE (Conseillère Municipale), M. Dominique MARIANI-VAUX (Conseiller Municipal), M. Thierry CARRELET (Conseiller Municipal), Mme Aurore SALETTI (Conseillère Municipale), M. Jean-Pierre STOUVENEL (Conseiller Municipal), Mme Amina ELKHATTABI (Conseillère Municipale), M. Yves JAOUEN (Conseiller Municipal), Mme Katherine COUZINET (Conseillère Municipale), M. Christian PANOT (Conseiller Municipal), M. Jean-Marie MARTIN (Conseiller Municipal), Mme Elise ISNARD (Conseillère Municipale), M. Patrick ESPITALIER (Conseiller Municipal)

**ONT DONNE PROCURATION** : M. Etienne FOURQUET (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Marie-Christine KADLER, Mme Françoise RIPOLL (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Olivier CUREL, M. Jean-Louis de LONGEAUX (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER, M. André LECOURT (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Christian PANOT (Conseiller Municipal)

**ABSENTS EXCUSES** : Mme Corinne PAIOCCHI (Conseillère Municipale)

La séance est ouverte, Mme Aurore SALETTI est nommée Secrétaire.

**VOTES CONTRE :**  
Jean-Louis de  
Longeaux  
Christian PANOT  
André Lecourt  
Elise ISNARD  
Patrick Espitalier  
Corinne Paicchi

L'association Kiosque organise chaque année le festival LUBERON JAZZ qui permet de découvrir et d'explorer toutes les formes de jazz. Ce festival se déroule essentiellement sur le territoire de la commune d'Apt et pour l'édition 2013 entre le 4 et le 9 juin.

Par délibération du Conseil municipal du 23 avril 2008, le conseil avait manifesté le soutien de la Ville d'Apt au Festival LUBERON JAZZ suite à la suppression de la subvention de la DRAC PACA.

Par délibération du conseil municipal du 30/05/2008, le conseil avait attribué une subvention exceptionnelle de 2000 à l'association Kiosque afin de suppléer à la suppression de la subvention de la DRAC.

Par délibération du conseil municipal du 29/03/2011 le conseil municipal avait approuvé une première convention d'objectifs pour la réalisation de l'édition 2011 du festival LUBERON JAZZ.

Par délibération du conseil municipal du 13 mars 2012, le conseil municipal avait de nouveau approuvé la convention d'objectifs pour la réalisation de l'édition 2012 du festival LUBERON JAZZ.

Par délibération du conseil municipal du 4 décembre 2012, le conseil municipal avait approuvé le versement d'une subvention exceptionnelle de 5000€ permettant d'aider l'association Kiosque à combler un déficit chronique qui mettait en péril l'avenir du festival LUBERON JAZZ. Cette aide était consentie avec des conditions à atteindre de la part de l'association.

Considérant les efforts notables de l'association Kiosque pour trouver un équilibre budgétaire pour l'exercice 2013 (recherche de nouvelles recettes, organisation de 3 spectacles hors festival, réduction des dépenses, mutualisation des moyens...).

Considérant qu'il est de nouveau nécessaire de définir les missions de l'association Kiosque et les conditions de soutien de la Ville.

Il est, en conséquence, présenté au Conseil Municipal un projet de convention d'objectifs entre la Ville d'Apt et l'association Kiosque.

Cette convention pour la période 2013 a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la ville accorde son soutien à l'association.

Plus particulièrement, dans le cadre de cette convention, la Ville d'Apt confirme la mise à disposition de l'association d'un soutien technique, matériel, de locaux et du personnel de la ville à titre gratuit et qui devra être valorisé dans le cadre des budgets prévisionnels et bilan de l'association.

Cette convention confirme également le versement d'une subvention annuelle et prévisionnelle de 13000€ en 2013.

## **LE CONSEIL A LA MAJORITE QUALIFIEE**

**Approuve** la convention d'objectifs entre la ville d'Apt et l'association Kiosque,

**Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs entre la ville d'Apt et l'association Kiosque,

**Dit**, que la ville d'Apt versera une subvention de fonctionnement à hauteur de 13 000 euros (treize mille euros) pour l'exercice 2013,

**Dit** que la ville d'Apt participera à un soutien technique, matériel, humain pour la réalisation du festival.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE  
Olivier CUREL**